

vous reproche." Et on prétend que j'ai ridiculisé le Saint-Esprit. Le ton ! Comment ! quand je parle dans la ville de St-Jean, est-ce que je dois aller à Québec, au bureau de "L'Événement" pour savoir quel est le ton, que je dois prendre ! (vifs applaudissements.) Je suis un homme libre, je l'ai toujours été, et je ne changerai jamais ma voix d'homme libre pour la voix d'eunuque de celui qui a rédigé cet article de "L'Événement". (vifs applaudissements). Non, je n'ai pas ridiculisé le Saint-Esprit, mais j'ai bien le droit de ridiculiser les simples d'esprit qui prétendent le défendre quand il n'est pas attaqué.

Cependant, me direz-vous, tout cela ne prouve pas les prémisses de votre discours ; vous avez dit, tout à l'heure, que si la presse n'avait pas été aussi asservie—c'est-à-dire une partie de la presse, car j'en excepte le "Pays" et le "Canada-Français" (applaudissements)—nous aurions gagné notre cause. Ce que vous avez dit nous permet bien de faire quelques déductions, mais ce n'est pas une conclusion absolue.

Rien n'est plus vrai. Mais j'ai quelque chose de plus que cela à vous dire : Nous sommes venus pour régler nos comptes, parlons ouvertement.

Je vous ai dit que, si Monseigneur Bruchési avait cru que les Canadiens et la presse canadienne-française seraient assez fiers et assez fermes pour protéger la cause juste du collège de Monnoir, nous ne l'aurions pas perdue. Je vais vous donner un exemple de ce que fait l'arbitraire, quand on discute franchement.

J'avais fait mon premier discours, le seize juillet. Sans que je le sache, il se trouve à cette assemblée un sténographe, que je n'avais pas demandé, M. Choquette, que j'ai connu depuis. Les rapports des journaux français étaient si différents de ceux des journaux anglais que j'ai dû recourir à M. Choquette pour avoir le mot à mot de ce discours que j'avais presque complètement improvisé. Je n'avais reçu de Monseigneur Bruchési, aucune remontrance, aucune admonestation, aucune semonce respectueuse comme on dit dans les procédures canoniques. Le "Canada-Français", journal de notre ville, publie à ma demande, et d'après contrat, moyennant finance, mon discours. Ce discours était à peine publié et distribué que Monseigneur Bruchési écrit au "Canada-Français"—et j'ai lu la lettre. Elle disait ceci en substance : "Le discours du juge Monet était déjà un scandale, vous avez contribué à agraver ce scandale en le publiant. Si vous ne réparez pas le tort que vous avez fait aux fidèles, je devrai sévir". Et c'était signé "Paul", avec une croix—ce n'est pas parce qu'il ne sait pas signer son nom, mais parce que quand Monsei-